AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1392
FR0004044337-FS0546

18 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OSIATIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2013, M. Robert Aydabirian a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 septembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société OSIATIS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession et de l'apport de la totalité des actions détenues par le déclarant à la société Econocom Group[1].

[1] Cf. notamment D&I 213C1372 du 13 septembre 2013.